

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4330
31 mai 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE
A SA 864^{ème} SEANCE LE 31 MAI 1960

Le Conseil de sécurité,
Ayant examiné la demande de la République du Togo,
Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République du Togo comme
Membre de l'Organisation des Nations Unies.
